

COMMENT S'EST EFFECTUÉE L'ÉMANCIPATION DES PEUPLES COLONISÉS DE L'OCÉANIE INSULAIRE ?

Ce que nous disent les textes

- *ES/L/S* : on analyse l'émancipation des peuples dominés (approche générale + contextualisation) et l'on montre comment le processus de décolonisation du Pacifique s'insère dans le processus global.

- *ST2S* : on montre pourquoi et comment certains États d'Océanie intertropicale ont accédé à l'indépendance (B - étude de cas)

Problématiques, notions et concepts, mots-clés

Quels sont les principales caractéristiques de l'émancipation des colonies océaniques ?	Autonomie, indépendance
L'émancipation coloniale s'est-elle déroulée différemment en Océanie par rapport à l'Afrique ou à l'Asie ?	association, territoire sous mandat, conseil de tutelle, statut de Westminster,
Les modalités de l'émancipation ont-elle été les mêmes dans toutes les colonies océaniques ? Peut-on établir une typologie de ces émancipations ?	troisième vague de décolonisation, Walter Lini

L'émancipation des peuples colonisés de l'Océanie insulaire s'inscrit dans le mouvement plus vaste de décolonisation qui a touché le monde après la Seconde Guerre mondiale. On a pris l'habitude de parler d'une première vague asiatique et d'une deuxième vague africaine, avant d'évoquer les émancipations tardives (Mozambique par exemple), en oubliant consciencieusement les îles océaniques. On pourrait sans doute parler d'une troisième vague de décolonisation, ou d'émancipation, qui concernerait plus particulièrement l'Océanie, si l'on s'en remet au découpage en parties du monde.

Mais cette décolonisation a ses caractères propres et il peut être intéressant d'analyser en quoi elle se démarque du mouvement général, avant d'en dresser une typologie et d'analyser dans le détail quelques cas.

I- Quels sont les caractères généraux de l'émancipation des peuples colonisés en Océanie ?

Une émancipation tardive et cependant précipitée

Le premier pays océanique à accéder à l'indépendance est Samoa, en 1962, au moment où s'achève l'émancipation des colonies anglaises et françaises du continent africain. Il faut ensuite attendre 1968 et Nauru pour voir le deuxième pays océanique insulaire accéder à l'indépendance. Ensuite, ce seront les îles Fidji (1970), la Papouasie-Nouvelle-Guinée (1975), les îles Salomon et Tuvalu (1978), le Kiribati (1979), le Vanuatu (1980), et bien plus tard encore les ex-TTIP étatsuniens (îles Marshall et États Fédérés de Micronésie en 1990, îles Palaos en 1994)... La troisième vague de décolonisation est bien (entre autres, ou aussi) océanique.

Mais cette décolonisation tardive a aussi été très rapide. Elle est en effet passée par une période d'autonomie souvent courte : deux ans pour les Salomon, la Papouasie-Nouvelle-Guinée ou le Kiribati, trois ans pour Nauru, quatre ans pour Tuvalu, les îles Marshall et les États Fédérés de Micronésie, cinq ans pour Fidji, six ans pour le Vanuatu... Le colonisateur a donc précipité les choses.

Une émancipation plus imposée que demandée

Il s'avère effectivement que, si l'on excepte Samoa, les autres accès à l'indépendance ont plus été imposés par le colonisateur que par le colonisé. Plus exactement, les peuples colonisés ne souhaitaient pas forcément une indépendance aussi rapide, et encore moins bradée. C'est donc à une indépendance « par le haut » que l'on a affaire. Il est clair que l'Angleterre voulait se débarrasser au plus vite de ses colonies, peu soucieuse des problèmes que pouvait occasionner un tel lâchage. Les îles Gilbert ne sont plus intéressantes dès lors que l'on a épuisé le gisement de l'île Ocean (en 1978), on leur accorde illico leur indépendance sous le nom de Kiribati (1979). Le problème ethnique fidjien, provoqué par l'immigration de masse de la main d'œuvre indienne, devient inquiétant, on s'empresse de donner leur indépendance aux îles Fidji, en leur laissant en héritage une Constitution anti-démocratique avec laquelle le nouveau pays devra se débrouiller...

Une émancipation globalement pacifique

Si ces émancipations ont été finalement précipitées, elles ne se sont pas accompagnées de violences, mis à part au Vanuatu. Ailleurs, la faible conscience politique des populations océaniques et la volonté du colonisateur de se débarrasser de ses colonies ont désamorcé toute velléité de violence. Seul le Vanuatu échappe à cette logique, mais ceci est étroitement lié au fait qu'il s'agit là d'un condominium franco-anglais dans lequel chaque groupe veut prendre le dessus. Les violences que l'on a connues au Vanuatu sont postérieures à l'accès à l'indépendance et le résultat de la lutte entre les communautés francophone et anglophone, ainsi qu'à la farouche détermination du leader indépendantiste Walter Lini.

Une émancipation incomplète

Tous les pays océaniques n'accèdent pas à l'indépendance, ce qui fait de la région une exception. Ils connaissent en fait toutes les variantes de l'autonomie. Très peu sont sous administration directe. On oubliera les deux ou trois dizaines d'habitants de l'île de Pitcairn. On se souviendra mieux des Samoa américaines, voire de Guam.

Ailleurs, on expérimente toutes les formes de l'autonomie, y compris dans les territoires français où celle-ci est arrivée à un stade qui la rapproche du système d'indépendance – association anglaise que connaissent par exemple les îles Cook ou Niue.

Décolonisation

Trois mouvements distincts de décolonisation se sont produits dans le Pacifique insulaire.

Le premier, de 1957 à 1963, fut amorcé par la France par le biais de l'application de la loi-cadre...

Le second, de 1962 à 1970, vit quatre États accéder à l'indépendance. Les Samoa occidentales l'obtinrent en 1962 pour l'avoir revendiquée au conseil de tutelle des Nations unies... Il en fut de même pour Nauru en 1970. La même année, le royaume de Tonga, protectorat britannique depuis 1900, se voit restaurer par Londres son indépendance et établit la monarchie constitutionnelle en 1975. Sous l'impulsion de Ratu Mara, la Grande-Bretagne accorde aussi aux îles Fidji l'indépendance et le statut de dominion, membre du Commonwealth en 1970. En juillet 1963, les îles Cook choisissent l'autonomie interne avec rétention de la citoyenneté néo-zélandaise pour leurs ressortissants, ainsi qu'un chef d'État commun, la reine d'Angleterre (décision appliquée en 1965)

Le troisième, de 1975 à 1980, débuta par l'indépendance de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, sous tutelle de l'ONU et administrée par l'Australie. Ce pays choisit la voie de l'indépendance qui lui fut accordée en 1975 après deux années et demie d'autonomie interne. Londres poursuivit son retrait du Pacifique en accordant de sa propre volition l'indépendance à ses colonies et protectorats insulaires. Les Salomon et les Ellice y accédèrent en 1978, Kiribati (Gilbert) en 1979. Le condominium des Nouvelles-Hébrides obtint la sienne dans la difficulté et les troubles en 1980 pour former la république de Vanuatu.

À l'évidence, la Grande-Bretagne s'est retirée du Pacifique parce qu'elle n'y avait plus rien à y faire. Pourquoi en effet vouloir conserver une poussière d'îles sans intérêt économique réel ? Déjà, au XIX^{ème} siècle elle s'était reposée sur ses deux satellites pour leur confier l'administration coloniale de certaines îles dont elle n'avait pris possession que pour empêcher une autre puissance européenne de s'y implanter. Australiens comme Néo-Zélandais souhaitaient d'ailleurs jouer ce rôle de second couteau colonial.

Paul De Deckker, *Le Pacifique comme espace régional autonome*, BSEO n° 236, 1986.

Nota : l'auteur ne pouvait parler de la quatrième vague de décolonisation des années 1990, l'article datant de 1986. Cette vague a concerné les ex-possessions américaines des îles Palaos, des îles Marshall et des États Fédérés de Micronésie.

II- Vers une typologie des accessions à l'indépendance

Une seule indépendance s'est accompagnée de troubles sérieux : celle du Vanuatu

Le Vanuatu, enjeu des rivalités franco-anglaises

Au cours des années soixante, un mouvement autochtone — le *Nagriamel* — revendiqua les terres sur lesquelles voulaient s'étendre les colons européens déjà installés. Par la suite, les Nouvelles-Hébrides bénéficièrent d'institutions telles que le Conseil consultatif en 1957, qui mèneront à l'autonomie en 1975. Une pétition fut déposée aux Nations unies en 1971 par le leader du mouvement, Jimmy Stevens, revendiquant l'indépendance du pays. La même année, le pasteur Walter Lini (1942-1999) fonda le Parti national des Nouvelles-Hébrides, qui devint plus tard le *Vanua'aku Pati*, un mouvement essentiellement anglophone. Dès lors, le désaccord entre les anglophones (majoritaires) et les francophones (minoritaires) s'accrut, mais une trêve permit l'adoption d'un projet de Constitution en septembre 1979. En novembre de la même année, les élections furent remportées par le parti anglophone de Walter Lini, qui devint Premier ministre. Les francophones des îles Espiritu Santo (Santo) et Tanna tentèrent alors de faire sécession (sous la conduite de l'anglophone Jimmy Steven).

L'indépendance fut proclamée le 30 juillet 1980, les Nouvelles-Hébrides devenant officiellement la république de Vanuatu. Le pays fut aussitôt placé sous les feux de l'actualité internationale en raison de la grave crise politique qui résultait du désaccord entre la majorité anglophone et la minorité francophone. De nombreux francophones décidèrent de fuir en Nouvelle-Calédonie alors que la révolte sécessionniste se prolongeait sur les îles Santo et Tanna*...

Site web de l'Université de Laval

* En mai 1980, des affrontements eurent lieu à Tanna entre partisans de Lini et francophones... Sur Santo, les francophones prirent Luganville et proclamèrent la République indépendante de Vemarana et Lini ordonna le blocus de l'île. Dans le même temps, d'autres sécessionnistes, menés par

Jimmy Steven font sécession dans les îles du Nord. Lini ne put reprendre le contrôle du pays qu'avec l'appui militaire de la Papouasie-Nouvelle-Guinée soutenue par l'Australie. Il réussit à faire arrêter et condamner Stevens, ainsi que près de 2 000 « sécessionnistes ».

La fin du rêve

L'indépendance de Vanuatu survenue en juillet 1980 fut précédée par quelques années de réelle tension. La contestation locale des terres aliénées par la colonisation se mua en revendication politique. Les plantations étaient d'autant plus vulnérables qu'elles étaient de petite taille, isolées et tenues par un seul colon. Constamment harcelées, les dernières plantations d'Epi, Ambrym, Pentecôte, ou de la côte Est de Malakula furent alors progressivement abandonnées. La tentative de sécession du mouvement Nagriamel à Santo en 1980 et le soutien que lui apportèrent la plupart des colons, européens ou métis, de la ville de Luganville provoquèrent lors de la reprise de la ville par le gouvernement de Vanuatu, l'expulsion immédiate de ces derniers vers la Nouvelle-Calédonie : 124 planteurs ou assimilés de Santo furent alors interdits de séjour au Vanuatu...

À l'indépendance, toutes les terres des planteurs furent déclarées propriétés mélanésiennes et patrimoine inaliénable des propriétaires coutumiers.

Joël Bonnemaïson, *Passions et misères d'une société coloniale, les plantations au Vanuatu entre 1920 et 1980*, JSO n° 82-83, 1986

Certaines indépendances étaient programmées : celles qui concernent les territoires sous mandat

Pour de nombreux pays de la région, il était dans l'ordre des choses qu'ils accèdent à l'indépendance. Ce sont les pays placés sous mandat de la SDN (Papouasie-Nouvelle-Guinée et Nauru sous mandat australien, Samoa sous mandat néo-zélandais, Micronésie sous mandat japonais), puis sous tutelle des Nations-unies (les mêmes, sauf pour la Micronésie enlevée au Japon pour être confiée aux États-Unis).

On n'est plus, théoriquement, dans la logique coloniale et les attendus de l'article 76 de la Charte des Nations unies sont très clairs à ce sujet. Il s'agit non pas de permettre l'exploitation de ces anciennes colonies, mais d'en assurer le développement afin de les conduire progressivement à l'indépendance. La réalité, en particulier en ce qui concerne la Papouasie-Nouvelle-Guinée, sera toute autre. Par contre, Samoa, après la mauvaise expérience de l'Entre-deux-guerres où la Nouvelle-Zélande s'était fort mal conduite, est effectivement accompagné par son pays-tuteur vers l'indépendance, acquise dès 1962. La Micronésie sous tutelle étasunienne a quant à elle suivi des chemins variés : indépendance longuement accompagnée pour les Palaos, les Marshall et les États Fédérés de Micronésie, une plus ou moins grande autonomie pour les Mariannes du Nord et Guam.

Article 76

Conformément aux buts des Nations Unies, énoncés à l'Article 1 de la présente Charte, les fins essentielles du régime de tutelle sont les suivantes :

- 1- Affermir la paix et la sécurité internationales;
- 2- Favoriser le progrès politique, économique et social des populations des territoires sous tutelle ainsi que le développement de leur instruction; favoriser également leur évolution progressive vers la capacité à s'administrer eux-mêmes ou l'indépendance, compte tenu des conditions particulières à chaque territoire et à ses populations, des aspirations librement exprimées des populations intéressées et des dispositions qui pourront être prévues dans chaque accord de tutelle;
- 3- Encourager le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion, et développer le sentiment de l'interdépendance des peuples du monde

Extrait de la Charte des Nations unies

De nombreuses indépendances ont été bradées : Tuvalu, Kiribati, les îles Salomon, voire Fidji

Un certain nombre de colonies ont vu leur accès à l'indépendance précipité par le colonisateur. C'est le cas de la plupart des colonies britanniques : Fidji en 1970, les îles Salomon et Tuvalu en 1978, le Kiribati en 1979 et le condominium néo-hébridais en 1980 (voir ci-dessous).

Le désengagement anglais en Océanie était en quelque sorte annoncé depuis bien longtemps :

- déjà, au lendemain de la Première Guerre mondiale, le Royaume-Uni avait laissé les mandats de la SDN sur les anciennes colonies allemandes (Samoa, Nauru et la Papouasie-Nouvelle-Guinée) à ses relais océaniques, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Un premier signe ;

- par ailleurs, la création (au XIXe siècle) puis le développement du Commonwealth à partir de 1931 (Statut de Westminster), puis de 1947 permet d'offrir une alternative souple aux colonies qui accèdent à l'indépendance. Les nouveaux États demeurent ainsi dans le giron britannique au sein d'une sorte de communauté d'intérêts très informelle. Devenir indépendant ne signifie donc pas couper brutalement les liens... De fait, toutes les anciennes colonies britanniques d'Océanie ont adhéré au Commonwealth dès leur accession à l'indépendance, à l'exception de Samoa, qui ne le fait qu'en 1970 (indépendance en 1962) ;

- enfin, il faut bien reconnaître que le Royaume-Uni a été durement touché par la guerre et ne peut se permettre d'entretenir un empire devenu coûteux. La crise de 1973 ne fait que précipiter les choses...

Ce désengagement rapide n'était pas souhaité par les colonies concernées qui aurait apprécié un meilleur accompagnement vers l'émancipation. De fait, les Anglais ont laissé au moins derrière eux, sans trop d'état d'âme, deux situations très difficiles : le Kiribati dont ils viennent d'achever l'exploitation de la seule richesse minière, et Fidji qu'ils laissent en proie à des conflits ethniques larvés entre Mélanésiens et Indiens.

Kiribati et Banaba

Les îles Gilbert ont obtenu leur indépendance en 1979 et ont pris le nom de Kiribati. Cette indépendance fut précipitée par les Anglais qui venaient d'achever l'exploitation des phosphates de l'île de Banaba (ou Ocean). Banaba était la seule source de richesse minière du pays, uniquement composé d'atolls par ailleurs. Kiribati fit procès à l'Angleterre pour l'avoir pillé de ses ressources et pour avoir déplacé sans indemnité la population de Banaba vers l'île fidjienne de Rabi. Ce déplacement avait été rendu « nécessaire » par le souci de la compagnie phosphatière d'exploiter l'île dans ses moindres recoins.

D'après Wikipedia, article sur le Kiribati

Fidji, le lourd héritage

Voir dossier Fidji.

Un pays à part : Tonga

Tonga est sans doute à mettre à part dans cet inventaire, dans la mesure où le pays n'a jamais été vraiment colonisé. En 1970, ce n'est pas une colonie mais un Protectorat qui accède à l'indépendance. De fait, la constitution de Tonga date de 1875 et elle n'a pas été remaniée depuis.

LES ÉTATS INDÉPENDANTS DE LA ZONE PACIFIQUE

PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

En 1884, l'Allemagne annexe le nord-est et le Queensland le sud-est, qui passe sous protectorat britannique en 1888. En 1902, le sud-est passe sous contrôle australien et est nommé Papouasie. Le pays est envahi par les Japonais en 1942 et est le siège de violents combats par la suite. En 1946, l'Australie récupère les deux territoires sous mandat. L'autonomie est accordée en 1963 et l'indépendance en 1975.

EX-TTIP

Les îles Marshall dès 1885, Palau (ex-colonie espagnole achetée par l'Allemagne) et les États Fédérés de Micronésie à partir de 1899 sont sous protectorat allemand jusqu'en 1914. Elles sont occupées par le Japon de 1914 à 1920 puis passent sous tutelle japonaise de 1920 à 1944. En 1947 les trois entités sont confiées à la tutelle des États-Unis et deviennent les TTIP (avec les Mariannes du Nord). Accèdent à un statut d'indépendance association en 1986 et deviennent indépendants en 1990-91 pour les Marshall et les EFM, en 1994 pour Palau.

NAURU

Nauru est rattaché à l'empire colonial allemand en 1888 au sein du protectorat des îles Marshall. L'exploitation de ses phosphates commence en 1907. Les Australiens s'en emparent dès 1914 et l'île passe sous mandat conjoint australo-néo-zélandais et anglais. Elle est occupée par les Japonais de 1942 à 1945, puis passe sous administration des Nations unies en 1947. Un gouvernement local est institué dès 1951. En 1965, Nauru accède à l'autonomie avec la création d'un Conseil législatif et exécutif. L'indépendance est proclamée en 1968.

SALOMON

Les îles Buka et Bougainville sont rattachées au protectorat allemand de Nouvelle-Guinée en 1886. En 1893, l'Angleterre établit un protectorat sur le reste de l'archipel. En 1942-44, violents combats entre les forces alliées et les Japonais sur Guadalcanal. L'autonomie de l'archipel est instaurée en 1960 et l'indépendance est proclamée en 1978.

VANUATU

Anglais et Français sont présents sur l'archipel dès 1888. Ils fondent un condominium en 1906. Les forces américaines s'y installent en 1942-44 (100 000 hommes à Espiritu Santo). L'autonomie est accordée en 1974 et l'indépendance proclamée en 1980, dans la confusion et les menaces de guerre civile.

FIDJI

Fidji devient colonie britannique en 1874. Les Anglais y font venir des travailleurs indiens pour les plantations de coton puis de canne à sucre entre 1878 et 1920. En 1963, Fidji accède à l'autonomie, avec la mise en place d'un conseil exécutif, qui devient conseil des ministres en 1965 et d'un conseil législatif à majorité locale. La colonie accède à l'indépendance en 1970.

TONGA

Les îles Tonga sont un cas à part. Elles étaient un royaume puissant avant l'arrivée des Européens. Convoitées par l'Angleterre, elles ont réussi à échapper à la colonisation en acceptant un traité de protectorat avec l'Angleterre en 1900. Ce traité a été dénoncé en 1970.

SAMOA

Colonie allemande jusqu'en 1914, puis placée sous mandat néo-zélandais en 1919, tutelle reconfirmée par l'ONU en 1947. Accède à l'autonomie en 1957 pour être le premier État océanien insulaire à accéder à l'indépendance en 1962.

KIRIBATI ET TUVALU.

Les îles polynésiennes des Ellice (futures Tuvalu) ont été placées sous protectorat britannique en 1862 et les îles micronésiennes des Gilbert (Tungaru) en 1892. Elles sont réunies en 1916 pour former la colonie des îles Gilbert et Ellice à laquelle les îles Christmas sont rattachées en 1919 et les îles de la Ligne en 1971. Occupées par les Japonais en 1942, libérées par les alliés en 1943. Dès 1974, le gouvernement britannique laisse entendre qu'il souhaite se séparer de cette colonie en lui accordant une première constitution. Les habitants des Ellice, minoritaires, craignent d'être marginalisés dans un futur État indépendant. Par un référendum tenu en 1974, ils réclament à 92 %, et obtiennent donc, d'être séparés des îles Gilbert et accèdent à l'indépendance en 1978 sous le nom de Tuvalu. De leur côté, les îles Gilbert (+ les îles Christmas et de la Ligne) accèdent à l'autonomie en 1977, puis à l'indépendance en 1979 sous le nom de Kiribati.

